



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le huit juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs David HALTER, René ARNAUD, Yohann TORD, Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT et Madame Sandrine PEYRON

Était absent : Monsieur Yves JOUVE

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 6

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 28 mai 2015

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 08 avril 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Coupes affouagères 2015

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de demander à l'ONF l'inscription à l'état d'assiette 2015 de la parcelle n° 6, sur une surface de 1 ha, pour la délivrer aux habitants de la commune en coupe d'affouage et de désigner trois garants.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1°) décide d'inscrire l'état d'assiette 2015 la parcelle n°6,

2°) décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la coupe ci-dessus de la forêt communale et en demande délivrance à l'Office National des Forêts

3°) décide que le mode de partage de l'affouage sera fait, conformément à l'article L-145.2 du Code Forestier, de la manière suivante : par Feux

4°) décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir :

- Yves JOUVE
- David HALTER
- Yohann TORD

soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-138.12 du Code Forestier.

5°) fixe le délai d'exploitation de leur lot au 21/12/2016, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent.

6°) fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 0 €.

OBJET : Rénovation du mur et mise en sécurité du cimetière, demande de subvention

Le Maire expose aux conseillers qu'il convient de réaliser des travaux pour la rénovation du mur et la mise en sécurité du cimetière. En effet, l'état du mur est très endommagé et menace de s'effondrer à plusieurs endroits. Nous avons reçu 2 devis en ce sens :

- SARL CALDU Alain pour la réfection des enduits du mur pour un montant de 16 450.00 € HT
- SARL BOREY pour la fourniture et la pose de 2 garde-corps pour un montant de 11 700.00 € HT.

Le montant total des travaux s'élèverait donc à 28 150.00 €.

Il propose au conseil le plan de financement suivant :

| | |
|----------------------------------------|-------------|
| Coût des travaux | 28 150.00 € |
| Conseil Général des Hautes-Alpes (40%) | 11 260.00 € |
| Conseil Régional PACA (40%) | 11 260.00 € |
| Autofinancement (20 %) | 5 630.00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Accepte les devis et le plan de financement présentés ci-dessus et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens.

OBJET : Convention d'achat de fournitures et d'équipements avec la CCIB

Le Maire propose aux conseillers une convention avec la CCIB afin de réaliser l'achat de fournitures et d'équipements à moindre frais (économie d'échelle). Celle-ci nous refacture les achats à prix coûtant avec division des frais de livraison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Autorise le Maire à signer la convention fournitures de et d'équipements avec la CCIB.

OBJET : Adhésion au SIEPA Eyguians-Lagrand

Le Maire expose au conseil qu'il serait souhaitable d'adhérer au SIEPA Eyguians-Lagrand, syndicat qui nous assure la fourniture de l'eau potable sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Autorise le Maire à adhérer au SIEPA Eyguians-Lagrand et l'autorise à effectuer toutes les démarches en ce sens.

OBJET : Acquisition de parts dans le Groupement Forestier de Dareyre et Chabre

M. le Maire expose aux conseillers que les consorts LINAS souhaitent vendre leurs 60 parts détenues dans le Groupement Forestier de Dareyre et Chabre à la commune. Le prix d'une part, fixé par la DDT 05, est de 301.00 €. Le montant total estimé est donc de 18 060 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Accepte l'achat des 60 parts des consorts LINAS détenues dans le Groupement Forestier de Dareyre et Chabre pour un montant de 18 060.00 € et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches en ce

sens.

OBJET : Encaissement de chèque

M. le Maire rappelle aux conseillers les termes de la délibération 06/2014, à savoir : « *Monsieur le Maire expose aux conseillers que M. et Mme MAURIN proposent à la commune d'échanger une parcelle de terrain située au village. La parcelle appartenant aux pétitionnaires se situe à la droite de son habitation (parcelle A544) et il propose de l'échanger avec la parcelle située à gauche de son habitation. Au vu du plan et de la proposition du demandeur de prendre en charge la moitié des frais (géomètre, notaire...)* ». Nous avons reçu et réglé une facture du géomètre LAGARDE d'un montant de 613.20 € (mandat 27 du 21/04/2015). Il convient donc de diviser les frais par 2, soit 306.60 € à régler par M. et Mme MAURIN Clément qui nous a transmis le chèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Autorise le Maire à encaisser le chèque de 306.60 € et à effectuer les démarches en ce sens.

Questions diverses

- Transport scolaire : demande d'informations complémentaires car le service risque d'être supprimé faute d'enfants inscrits sur la ligne.

Fin de séance à 21h30.

Prochain conseil prévu le 20/07/2015 à 19h00.